



Mutuelle MMEI

- Mairie OLLAINVILLE -
Notre proposition 2019
Complémentaire santé

Spécial mairie

www.mmei.fr

MMEI - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
et sous le contrôle de l'ACPR –

N°Siren : 391399052

Siège social : MMEI - 122 rue de Javel - 75015 Paris

La MMEI, en bref

SES DATES

21 avril 1942: naissance de la mutuelle BULL

2002 : la mutuelle BULL devient la MMEI

2005 : la MMEI intègre l'UGM Agrume Groupe Harmonie

2015 : la MMEI confie sa gestion à Harmonie Mutuelle

SES CHIFFRES

+15 000 personnes protégées,
+13,8 millions d'euros de CA (hors taxe),
10% de frais de gestion,
310% de ratio Solvabilité,
Près de 14 000 appels chaque année
+84 000 décomptes papiers envoyés chaque année

C'est aussi

- ✓ Adhérente à la **FNMF**
- ✓ But **non lucratif**
- ✓ Solidarité **intergénérationnelle**
- ✓ Contrats dits « **responsables** »
- ✓ Financièrement **indépendante**

Notre présence

Mutuelle MMEI
c'est 14 414 personnes protégées
réparties sur toute la France

4 437 personnes protégées
réparties sur toute l'Ile-de-France

LE +

Des permanences
ponctuelles en mairie
pour **vous accompagner !**

Agence MMEI Angers
dont 2 238 personnes protégées
réparties sur le département 49

Agence MMEI Belfort
dont 1 637 personnes
protégées réparties sur les
départements 25,70,90.

Nos offres mutualistes

L'ESSENTIEL

Avec l'offre *l'Essentiel*,
bénéficiez d'une
couverture santé qui
couvre au-delà de vos
besoins essentiels à des
tarifs accessibles à tous !

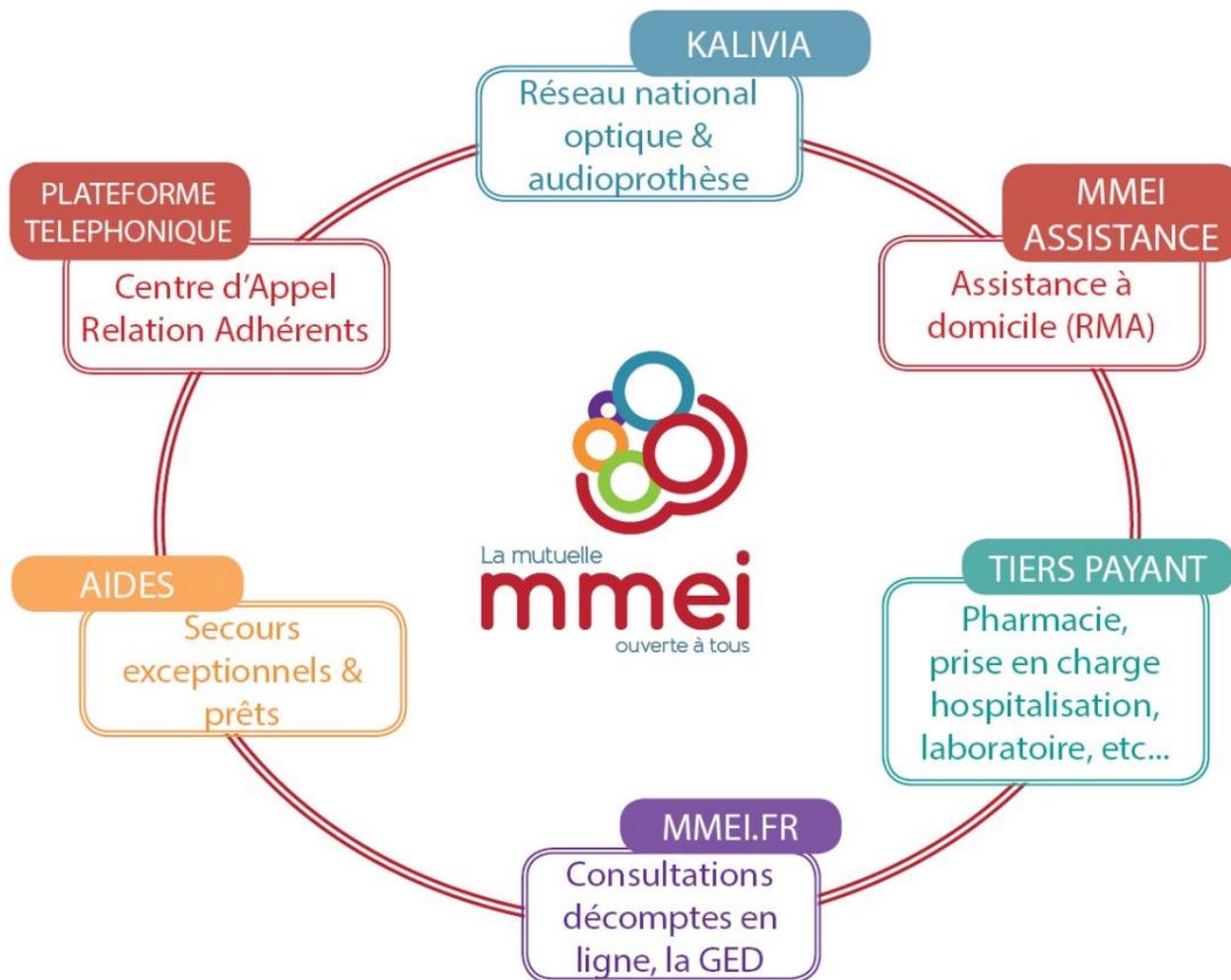
CONFORT

Avec l'offre *Confort*,
bénéficiez de
remboursements
renforcés tout en
maîtrisant votre reste à
charge !

LES +

Remboursement de frais non
pris en charge par le régime
obligatoire

Nos services



Notre proposition pour l'année 2019

DÉTAIL DES PRESTATIONS PAR COUVERTURE - ANNÉE 2019 -

TYPE DE PRESTATION		Remboursement Régime Obligatoire	L'Essentiel	Confort	
			RO + MMEI	RO + MMEI	
Médecine ⁽¹⁾	- généralistes	Adhérent à l'OPTAM	100% BRSS	120% BRSS	
		Non adhérent à l'OPTAM	100% BRSS	100% BRSS	
	spécialistes et neuropsychiatre	Adhérent à l'OPTAM	120% BRSS	150% BRSS	
		Non adhérent à l'OPTAM	100% BRSS	130% BRSS	
Petites interventions	- hors hospitalisation	Adhérent à l'OPTAM	120% BRSS	180% BRSS	
		Non adhérent à l'OPTAM	100% BRSS	160% BRSS	
Soins externes	- prélèvements - analyses - soins infirmiers		60% BRSS	100% BRSS	
	- radiologie Adhérent à l'OPTAM		70% BRSS	125% BRSS	
	- radiologie Non Adhérent à l'OPTAM		70% BRSS	105% BRSS	
	- massages rééducation		60% BRSS	100% BRSS	
	- ostéopathie, chiropractie et etiopathie non remboursées par le RO		néant	25,28€ par séance / plaf. ann. 101,12€	28,59€ par séance / plaf. ann. 114,36€
	- kinésithérapie selon la méthode Mézières ou Bousquet non remboursée par le RO (par bénéficiaire)		néant	8,80€ par séance / plaf. ann. 88,00€	11,00€ par séance / plaf. ann. 110,00€
Pharmacie / pansements	- médicaments	30% / 65%	100% BRSS	100% BRSS	

TYPE DE PRESTATION	Remboursement Régime Obligatoire	L'Essentiel	Confort
		RO + MMEI	RO + MMEI
- soins dentaires PEC RO (SDE, END, AXI)	70% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
- Inlay onlay PEC RO (INO)	70% BRSS	150% BRSS	300% BRSS
- Parodontie PEC RO (TDS)	70% BRSS	150% BRSS	300% BRSS
- Parodontie ou autre NPEC RO (TDS)	néant	36,80€ par acte / plaf. ann. 220,80€	73,61€ par acte / plaf. ann. 441,66€
- Prothèse dentaire, couronne sur implant, inlay onlay core et à clavette PEC RO (PAR, PAM, PFC, PFM, IMP, RPN, PDT, ICO)	70% BRSS	200% BRSS	230% BRSS
- Prothèse dentaire ou couronne sur implant NPEC RO (PFC, PFM, IMP) hors prothèse sur dent vivante	néant	200% BRSS	300% BRSS
- Prothèses provisoires ou transitoires	70% BRSS	10% du remboursement (RO + Mutuelle) de la prothèse définitive	10% du remboursement (RO + Mutuelle) de la prothèse définitive
- Prothèses provisoires ou transitoires	néant	10% du remboursement (RO + Mutuelle) de la prothèse définitive	10% du remboursement (RO + Mutuelle) de la prothèse définitive
- Orthodontie PEC RO ⁽³⁾	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS
- Orthodontie NPEC RO ⁽³⁾	néant	100% BRSS	150% BRSS
- Implants dentaires NR RO	néant	164,84€ l'implant plafond annuel 494,52€	329,64€ l'implant plafond annuel 988,92€
- Verre correcteur <i>limité à 2 sur 2 années</i>	60% BRSS	800% BRSS + 53,13€	800% BRSS + 106,80€
- Monture limitée à 1 sur 2 années	60% BRSS	80,93 €	97,10 €
- Lentilles cornéennes (plafond annuel)	60% BRSS	258,93 €	291,30 €
- Lentilles cornéennes non remboursées par le RO (plafond annuel)	néant	258,93 €	291,30 €
- chirurgie ophtalmique (<i>forfait par œil</i>)	néant	194,21 €	258,93 €

TYPE DE PRESTATION	Remboursement Régime Obligatoire	L'Essentiel		
		RO + MMEI	Confort RO + MMEI	
Prothèses	- auditives adulte (<i>par oreille</i>)	60% BRSS	480,53 €	747,48 €
	- auditives enfant (<i>par oreille</i>)	60% BRSS	150% BRSS	250% BRSS
	- orthopédiques - appareillage	60% BRSS	150% BRSS	250% BRSS
Transport	- Frais de transport	65% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
Hospitalisation médicale et chirurgicale	- frais de séjour en établissement conventionné ou non, frais de salle d'opération	80% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
	- forfait journalier	néant	< frais réels >	< frais réels >
	- honoraires des spécialistes/ chirurgiens / anesthésistes / ATM	Adhérent à l'OPTAM 80% / 100% Non adhérent à l'OPTAM	150% BRSS	200% BRSS
	- chambre particulière en hospitalisation (<i>par jour</i>)	néant	35,60 €	53,39 €
	- chambre particulière en psychiatrie (<i>par jour</i>) ⁽⁵⁾	néant	35,60 €	53,39 €
	- chambre en ambulatoire	néant	17,80 €	26,70 €
	- lit accompagnant enfant de moins de 12 ans (<i>par jour</i>)	néant	16,19 €	16,19 €
	- lit accompagnant + de 12 ans (<i>par jour</i>)	néant	15,00 €	15,00 €
Maternité	- honoraires des spécialistes/ chirurgiens / anesthésistes	80% à 100% BRSS	selon type d'actes	selon type d'actes
	- chambre particulière (<i>par jour</i>)	néant	35,60 €	53,39 €
Cures thermales	- soins remboursés au titre de la cure	65% à 70% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
	- indemnité forfaitaire	néant	178,22 €	222,78 €
Maisons de repos et de santé	- frais de séjour	80% BRSS	100% BRSS	100% BRSS
	- forfait journalier si séjour en établissement conventionné	néant	< frais réels >	< frais réels >
	- soins remboursés au titre séjour	65% à 70% BRSS	selon type d'actes	selon type d'actes
	- chambre particulière (<i>par jour</i>)	néant	35,60 €	53,39 €
Prévention	- vaccin non remboursé par le RO (<i>plafond par an</i>)	néant	16,48 €	16,48 €
	- examen densitométrie osseuse non remboursé par le RO (<i>1 examen/2 ans</i>)	néant	maximum 43,95€	maximum 43,95€
	- pilule contraceptive non remboursé RO (<i>plafond par an</i>)	néant	maximum 32,97€	maximum 32,97€
	- examen densitométrie osseuse <i>remboursé par le RO</i>	70% BRSS	100% BRSS	100% BRSS

Tableau des prestations : légendes

* Le régime obligatoire (RO) désigne le régime de l'assuré social vis-à-vis de l'assurance maladie. Les taux mentionnés au titre du RO sont ceux qui s'appliquent aux assurés du régime général, hors applications de taux particuliers (remboursement à 100%, régime particulier, régime Alsace-Moselle,...). Attention, le remboursement total perçu par l'adhérent (RO +MMEI) sera identique quel que soit le taux appliqué par le RO de l'adhérent (cf. article III-1.1.1Bis du Règlement Mutualiste).

**Remboursement MMEI en pourcentage de la base de remboursement conventionnelle du régime obligatoire.

⁽¹⁾ OPTAM : médecin qui adhère au dispositif Option Pratiques TARifaires Maîtrisées - NON OPTAM : médecin non adhérent au dispositif Option Pratiques TARifaires Maîtrisées - OPTAM CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée Chirurgie et Obstétrique

⁽²⁾ Dentaire (hors soins courants) plafonné à 2500€ pour les 12 premiers mois suivant la date d'adhésion et 3500€ pour les 12 mois suivants .

⁽³⁾ Prestation limitée à un traitement de 3 ans maximum, côté 540 TO au total

⁽⁴⁾ Verres : 6 niveaux de remboursements sont fixés dans le cadre des contrats dits responsables. Selon le type de verres, la prise en charge minimum est de 50€ à 200€ et de 470€ à 850€ au maximum.

⁽⁵⁾ Chambre particulière en psychiatrie plafonnée à 30 jours pour les 12 premiers mois suivant la date d'adhésion , 60 jours pour les 12 mois suivants et 90 jours à compter de la 3ème année et pour l'ensemble des bénéficiaires
PEC RO : pris en charge par le régime obligatoire, NPEC RO : non pris en charge par le régime obligatoire et NR RO : non remboursé par le régime obligatoire (acte non codifié par le RO)

Dans le respect des règles relatives au "contrat responsable", la MMEI ne prend pas en charge :

- la participation forfaitaire d'1€ sur tout acte médical ;
- la majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires en cas de non respect du parcours de soins ;
- les médicaments remboursés à 15% par le régime obligatoire
- les franchises sur les médicaments, actes paramédicaux et transports sanitaires

Exemples de remboursements

Types de prestations	FRAIS REELS	L'ESSENTIEL RO inclus	CONFORT RO inclus
2 prothèses dentaires	1 000,00 €	430,00 €	645,00 €
1 paire de lunettes (monture + 2 verres)	600,00 €	350,96 €	475,82 €
Dépassement d'honoraires	600,00 €	326,04 €	543,40 €
2 appareils acoustiques	2 200,00 €	961,06 €	1 494,96 €

Proposition tarifaire 2019

Spécial mairie

Cotisations par couverture

Essentiel à partir de

27.30 €*

Confort à partir de

40.40 €*

** tarif mensuel
par adulte*

Cotisations Enfant*

Essentiel à partir de

13.00 €*

Confort à partir de

15.00 €*

** tarif mensuel
gratuité à partir du 3^{ème} enfant*

NOTRE VISION

Le fonctionnement démocratique de la MMEI est la garantie d'un **prix juste, équitable pour tous !**

Proposition tarifaire 2019

LE +

Plus d'augmentation liée à l'âge après 66 ans !

Nos tranches d'âge

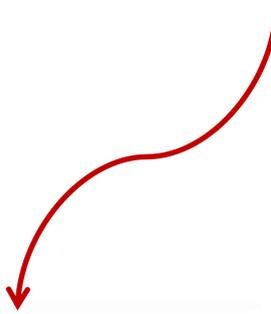
Cotisations 2019

En fonction de l'âge de l'adhérent ⁽¹⁾

	L'Essentiel	Confort
Cotisation mensuelle par adulte bénéficiaire (adhérent, conjoint ou concubin)		
de 16 à 35 ans	27,30 €	40,40 €
de 36 à 45 ans	32,00 €	51,40 €
de 46 à 55 ans	43,00 €	61,40 €
de 56 à 65 ans	54,90 €	74,80 €
de 66 ans et plus	72,50 €	94,60 €
Cotisation mensuelle par enfant jusqu'à 26 ans (année civile)		
Quel que soit l'âge de l'adhérent	13,00 €	15,00 €

(1) Le changement de tranche d'âge intervient au 1er janvier de l'année civile des 36, 46, 56 et 66 ans

Contactez-nous !



02 96 50 51 93





A vos
questions !